

ANNEXE II

MODIFICATION EVENTUELLE DE LA NOTE 7 c) DE LA SECTION XI
(Point VI.13 de l'ordre du jour)

ANNEX II

POSSIBLE AMENDMENT OF NOTE 7 (c) TO SECTION XI
(Item VI.13 on Agenda)

PROCEDURE DE L'ARTICLE 16

A. AMENDEMENT DE LA NOMENCLATURE

SECTION XI.

Note 7 c).

Nouvelle rédaction :

["c) les articles dont les bords ont été soit ourlés ou roulottés par n'importe quel procédé, soit thermoscellés, soit arrêtés par des franges nouées obtenues à l'aide des fils de l'article lui-même ou de fils rapportés; toutefois, ne sont pas à considérer comme confectionnées les matières textiles en pièces dont les bords dépourvus de lisières ont été simplement arrêtés;"]

(Proposition de la **CE**)

["c) les articles dont les bords ont été soit ourlés ou roulottés par n'importe quel procédé (par thermoscellage, par exemple), soit arrêtés par des franges nouées obtenues à l'aide des fils de l'article lui-même ou de fils rapportés; toutefois, ne sont pas à considérer comme confectionnées les matières textiles en pièces dont les bords dépourvus de lisières ont été simplement arrêtés;"]

(Proposition du Secrétariat)

°
° °

B. MODIFICATIONS DES NOTES EXPLICATIVES

SECTION XI.

Page 913. Note 7 c).

Nouvelle rédaction :

["c) les articles dont les bords ont été soit ourlés ou roulottés par n'importe quel procédé, soit thermoscellés, soit arrêtés par des franges nouées obtenues à l'aide des fils de l'article lui-même ou de fils rapportés; toutefois, ne sont pas à considérer comme confectionnées les matières textiles en pièces dont les bords dépourvus de lisières ont été simplement arrêtés;"]

(Proposition de la **CE**)

["c) les articles dont les bords ont été soit ourlés ou roulottés par n'importe quel procédé (par thermoscellage, par exemple), soit arrêtés par des franges nouées obtenues à l'aide des fils de l'article lui-même ou de fils rapportés; toutefois, ne sont pas à considérer comme confectionnées les matières textiles en pièces dont les bords dépourvus de lisières ont été simplement arrêtés;"]

(Proposition du Secrétariat)

Considérations générales. Page 925. Partie II. Alinéa 3).

Nouvelle rédaction :

["3) Les articles dont les **bords** ont été soit **ourlés** ou **roulottés** par n'importe quel procédé, soit **thermoscellés**, soit **arrêtés par des franges nouées** obtenues à l'aide des fils de l'article lui-même ou de fils rapportés : par exemple, les mouchoirs à bords roulottés et les dessus de table à franges nouées; toutefois, **ne sont pas** à considérer comme confectionnées les matières textiles en pièces dont les bords dépourvus de lisières ont été simplement arrêtés;"]

(Proposition de la **CE**)

["3) Les articles dont les **bords** ont été soit **ourlés** ou **roulottés** par n'importe quel procédé (**par thermoscellage**, par exemple), soit **arrêtés par des franges nouées** obtenues à l'aide des fils de l'article lui-même ou de fils rapportés : par exemple, les mouchoirs à bords roulottés et les dessus de table à franges nouées; toutefois, **ne sont pas** à considérer comme confectionnées les matières textiles en pièces dont les bords dépourvus de lisières ont été simplement arrêtés;"]

(Proposition du Secrétariat)

ARTICLE 16 PROCEDURE

A. AMENDMENTS TO THE NOMENCLATURE

SECTION XI.

Note 7 (c).

Delete and substitute :

["(c) Hemmed or with rolled or heat-sealed edges, or with a knotted fringe at any of the edges, but excluding fabrics the cut edges of which have been prevented from unravelling by whipping or by other simple means;"]

(EC proposal)

["(c) Hemmed or with rolled edges (e.g., by heat sealing), or with a knotted fringe at any of the edges, but excluding fabrics the cut edges of which have been prevented from unravelling by whipping or by other simple means;"]

(Secretariat proposal)

°
° °

B. AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES

SECTION XI.

Page 913. Note 7 (c).

Delete and substitute :

["(c) Hemmed or with rolled or heat-sealed edges, or with a knotted fringe at any of the edges, but excluding fabrics the cut edges of which have been prevented from unravelling by whipping or by other simple means;"]

(EC proposal)

["(c) Hemmed or with rolled edges (e.g., by heat sealing), or with a knotted fringe at any of the edges, but excluding fabrics the cut edges of which have been prevented from unravelling by whipping or by other simple means;"]

(Secretariat proposal)

General. Page 925. Part II. Item (3).

Delete and substitute :

["(3) **Hemmed or with rolled or heat-sealed edges, or with a knotted fringe** (whether or not incorporating added threads) at any of the edges (e.g., handkerchiefs with rolled edges and table covers with knotted fringes), but **excluding** fabrics the cut edges of which have been prevented from unravelling by whipping or by other simple means;"]

(EC proposal)

["(3) **Hemmed or with rolled edges (e.g., by heat sealing), or with a knotted fringe** (whether or not incorporating added threads) at any of the edges (e.g., handkerchiefs with rolled edges and table covers with knotted fringes), but **excluding** fabrics the cut edges of which have been prevented from unravelling by whipping or by other simple means;"]

(Secretariat proposal)
